

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.172

L'An deux Mille Treize, le 5 septembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 29 août 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 29 août 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme DUVERGER, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, Mme MONJOIN, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, Mme SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme DESCHANP représentée par Mme SERRE
M. MERLE représenté par M. DENIS
M. PAVON représenté par M. GIRAUD
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS
M. SIMONNET représenté par Mme ROY

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. REVOLAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 30 (1 ne prend pas part au vote)

Madame Eva ROY a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ACCESSIBILITE DU CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION
GERONTOLOGIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION

RAPPORTEUR : Mme ROY

VOTE : UNANIMITE

La ville de ROYAN dispose à l'Espace PELLETAN, d'un Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique de niveau 1 qui, à ce jour, n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite, alors qu'il est destiné, notamment, à accueillir des personnes âgées qui présentent souvent des difficultés mobiles.

En conséquence, la ville de ROYAN souhaite réaliser la création d'un cheminement piéton accessible, ainsi qu'une place de parking pour handicapé. Ces travaux d'aménagement sont estimés à environ 21.000 € TTC.

Dans cette perspective, il est proposé à l'Assemblée délibérante de solliciter l'aide de l'Etat, pour l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du RAPPORTEUR,
- Vu la nécessité de réaliser des aménagements pour l'accessibilité du centre local d'information et de coordination gérontologique situé à l'Espace Pelletan,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de solliciter l'aide financière de l'Etat pour l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, dans le cadre de la création d'un cheminement piéton accessible, ainsi que d'une place de parking pour handicapé au Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique, situé à l'espace PELLETAN,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 9 septembre 2013

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD